PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Réunion du Conseil d'administration
14-15 juin 2016
Oslo, Norvège

DECISIONS FINALES-REVISION 1

BOD/2016/06-01—Rapport de la réunion du Conseil 09-10 Décembre 2015 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil du 9-10 2015 (BOD/2016/06 DOC 03).

BOD/2016/06-02—Rapport de la réunion du Conseil 9 mars 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil par audioconférence du 9 mars 2016 (BOD/2016/06 DOC 04).

BOD/2016/06-03—Budget de l'administrateur : Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 399 000 dollars pour services fiduciaires rendus du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

BOD/2016/06-04—Accord sur les procédures financières : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les modifications proposées à l'accord type sur les procédures financières telles qu'elles sont présentées à la pièce jointe 1 du document BOD/2016/06-DOC 10, et demande que l'administrateur et tous les agents partenaires procèdent le plus rapidement possible à la mise à jour de leurs accords respectifs.
2. Demande aux contributeurs au Fonds du GPE qui souhaitent procéder à un examen ou à une vérification des activités financées à l'aide du Fonds du GPE de faire tout en leur possible pour planifier, coordonner et réaliser ces examens ou vérification de manière à limiter la charge de travail des agents partenaires.
3. Délègue au Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) le pouvoir d'approuver tous les changements apportés à l'accord type sur les procédures financières qui ont des répercussions sur les droits des contributeurs, à condition que :
 a) Le Conseil d'administration reçoive deux semaines à l'avance le texte des changements proposés.
 b) Aucun membre ou membre suppléant du Conseil n'ait réclamé un examen officiel des changements proposés par le Conseil d'administration avant la réunion du GERF ;
 c) L'administrateur ait été consulté et qu'il ait approuvé les changements proposés.
4. Délègue au Secrétariat le pouvoir d'approuver tout autre changement à l'accord type, à condition que l'administrateur ait été consulté et qu'il ait approuvé ces changements.

BOD/2016/06-05—Possibilités de financement : Le Conseil d'administration :

1. Note que bien qu'il ne soit pas envisagé actuellement de prendre des mesures de hiérarchisation, il n'est pas non plus possible de fournir des allocations indicatives supplémentaires.
2. Le Conseil invite tous les partenaires à redoubler d'effort pour mobiliser des financements supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds du GPE, et exhorte tous les bailleurs de fonds, pays en développement partenaire et autres partenaires à respecter les délais de leurs promesses de contribution.

3. Conscient des risques liés à la situation financière du GPE, le Conseil exhorte les bailleurs de fonds en mesure de le faire d'avancer le calendrier de versement de leur contribution au Fonds du GPE.

4. Le Conseil demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2016 et, si possible, de soumettre au Conseil, pour décision, des recommandations sur des révisions à la hausse qui pourraient être opérées sur les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.

BOD/2016/06/06—Préparation de la prochaine reconstitution des ressources : Le Conseil d'administration :

1. Remercie le Groupe de travail sur le financement stratégique pour ses travaux à ce jour et prend note du plan de travail indicatif.

2. Approuve l'approche proposée pour la formulation d'un *Cadre d'apport de ressources et d'octroi des financements* ambitieux incluant une gamme élargie de mécanismes d'octroi de financement pour permettre une approche plus différenciée du financement du GPE afin de réaliser les objectifs et l'ambition de la Stratégie 2020 du GPE tout en créant des possibilités de mobilisation de fonds supplémentaires auprès d'un plus grand nombre de sources.

3. Note que la majorité du financement du GPE continuera à être allouée aux financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation.

4. Accepte que la prochaine période de reconstitution des ressources s'étende de 2018 à 2020 afin de coïncider avec la Stratégie 2020 du GPE.

5. Accepte la recommandation du GERF de mettre fin à la campagne de reconstitution des ressources au T4 2017 ou au T1 2018.

6. Demande au SFWG de rendre compte de ses activités directement au Conseil en novembre 2016 afin d'optimiser le temps disponible pour finaliser ses travaux.

BOD/2016/06-07—Politique et stratégie en matière d'égalité entre les sexes : Le Conseil d'administration :

1. Note l'importance de l'égalité entre les sexes pour la réussite de la mission du GPE.

2. approuve la politique et la stratégie en matière d'égalité entre les sexes pour la période 2016-2020 telles que présentées à l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 17.

3. Demande la prise en compte des implications en termes de ressources associées à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie en matière d'égalité entre les sexes après l'AF 2017 dans le cadre de l'analyse du rapport de la société indépendante qui sera remise au Conseil en décembre 2016 sur les ressources et les capacités nécessaires pour mener à bien la stratégie 2020 du GPE.

4. Invite le Secrétariat à communiquer un rapport annuel au Comité des stratégies et des politiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que des priorités correspondantes.

BOD/2016/06-08—Argumentaire relatif à l'hébergement de la plateforme « L'éducation ne peut pas attendre » : Le Conseil d'administration :

1. Salue le lancement de la plateforme « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) et demande au Secrétariat de travailler avec l'UNICEF et les partenaires à la conception et à l'élaboration de l'ECW.

2. Confirme son intérêt pour la prise en considération du GPE pour en assurer l'hébergement, tout en reconnaissant que les décisions portant sur le processus et le calendrier qui mèneront à une décision concernant l'hébergement permanent de la plateforme seront définies par le Comité directeur de haut niveau de l'ECW.
3. Précise qu'une analyse et des informations supplémentaires seront nécessaires pour que le Conseil puisse prendre une décision définitive concernant le GPE pour assurer l'hébergement de l'ECW.
4. Demande au Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG) et au Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le bureau d'études extérieur qui doit être engagé pour explorer plus avant les implications de l'hébergement de l'ECW et de faire rapport au Conseil lors de sa deuxième réunion en présentiel de 2016.

BOD/2016/06-09—Procédures de résolution des conflits : le Conseil d'administration adopte les Procédures de résolution des conflits décrites à l'Annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 09 Révision 1.

BOD/2016/06-10—Rapport de gestion des risques et Cadre du risque opérationnel : Le Conseil d'administration :

1. Note que la matrice des risques révisée est entièrement conforme au Plan stratégique et inclut des mesures visant à renforcer le modèle opérationnel.
2. Note les modifications apportées à la matrice des risques, notamment les révisions apportées à la note globale de certains risques, et l'inclusion à la fois du risque inhérent et d'un risque cible, la mise à jour des mesures d'atténuation en vigueur, et des mesures d'atténuation supplémentaires, telles que présentées dans le document BOD/2016/06 DOC 13 Annexe 2.
3. Demande au Secrétariat de procéder à un examen de la matrice des risques proposée en vue de le renforcer, notamment l'examen de l'adéquation des responsables des risques, du niveau de risque et des mesures d'atténuation nécessaires pour réduire le risque cible qui reste élevé dans de nombreux cas.
4. Endosse le Cadre du risque opérationnel proposé, tel que présenté dans le document BOD/2016/06 DOC 13 Annexe 3, et invite le Secrétariat à finaliser les modèles d'évaluation sectorielle et d'évaluation de la capacité de mise en œuvre des financements, notamment l'achèvement du schéma d'examen des facteurs de risque, l'achèvement de l'identification et de l'examen des risques, ainsi que l'élaboration de plans de gestion des risques pour chaque pays en situation critique et à haut risque, pour examen par le Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) et par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) à leurs prochaines réunions en 2016. Il invite en outre le Secrétariat à actualiser la Politique de gestion du risque en y incorporant le Cadre du risque opérationnel.
5. Demande au Secrétariat d'informer le CGPC et le GERF de la mise en œuvre du Cadre du risque opérationnel et de la matrice des risques en vue d'en rendre compte au Conseil lors de sa réunion en présentielle de 2016 pour une discussion approfondie et pour une prise de décision sur l'appétence au risque et le niveau de risque cible.
6. Demande au Secrétariat de soumettre une recommandation aux comité(s) concerné(s), en tirant des enseignements de la première année d'exécution du Cadre du risque opérationnel, pour toutes révisions supplémentaires dudit Cadre et de toutes politiques connexes en vue de leur examen par le Conseil en juin 2017.

BOD/2016/06-11—<u>Stratégie de Suivi et D'évaluation</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la Stratégie de suivi et d'évaluation figurant dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 20.
2. Demande au Secrétariat de présenter un Rapport annuel des résultats au Conseil d'administration, et des mises à jour annuelles sur la Stratégie de suivi et d'évaluation à la deuxième réunion du Conseil de chaque année.

BOD/2016/06-12—<u>Indicateurs de base du Cadre de résultats</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les cibles et les jalons associés aux indicateurs de base du Cadre de résultats énoncés dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 19 Révision 1
2. Approuve les procédures d'ajustement du Cadre de résultats énoncés dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 19 Révision 1.
3. Demande que soit révisé le Cadre de résultats après la reconstitution des ressources en 2018.
4. Demande au Secrétariat de finaliser d'ici octobre 2016 les cibles et les jalons correspondant aux indicateurs autres que les indicateurs de base associés à un objectif élevé.

BOD/2016/06-13—<u>Proposition pour le renforcement des capacités nationales grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP)</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les buts et objectifs généraux de la stratégie d'ECBP décrite dans l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, y compris l'intention d'augmenter et allouer des ressources aux activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques durant la prochaine période de reconstitution des ressources du GPE.
2. Demande au Groupe de travail sur le financement stratégique d'étudier les recommandations du Comité des stratégies et des politiques (SPC) visant à allouer un minimum de 5 % de décaissements à l'ECBP et de se prononcer sur la proposition qui devrait être financée au moyen de financements ciblés.
3. Approuve les procédures et mesures de sauvegarde proposées pour recevoir des financements ciblés fournis à l'appui d'initiatives d'ECBP par les fondations et d'autres bailleurs de fonds à titre transitoire pour la période de juillet 2016 à décembre 2017, telles qu'elles sont présentées dans l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, étant entendu que ces procédures et mesures de sauvegarde seront remplacées par une politique de sauvegarde exhaustive en décembre 2016.
4. Approuve la désignation d'avance de deux initiatives thématiques devant bénéficier de financements ciblés à l'appui d'investissements au titre de l'ECBP - Évaluation au titre des apprentissages (A4L) et Amélioration de l'éducation et du développement de la petite enfance à grande échelle (BELDS) –, telles que présentées dans les annexes 2 et 3 du document BOD/2016/06 DOC 16, en veillant à ce que les propositions définitives complètent les autres initiatives existantes plutôt que d'en constituer des doublons.
5. Approuve le principe suivant lequel tous les coûts additionnels, y compris le coût du personnel, nécessaires pour la formulation, la gestion et le suivi d'activités spécifiques d'ECBP seront évalués et incorporés dans le coût des initiatives soumis à l'examen du Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances et à l'approbation du Conseil.
6. Demande au Secrétariat de développer un argumentaire complet au sujet des investissements ECBP de la deuxième phase (après la reconstitution des ressources) dans les trois grands domaines que sont l'apprentissage, l'équité et les systèmes éducatifs en tirant les enseignements des investissements de la première phase et du rapport de la Commission des finances. L'argumentaire devra être soumis à l'examen du Comité des stratégies et des politiques et devra

guider les propositions de financement stratégique du GPE dans le cadre de la reconstitution des ressources.

BOD/2016/06-14–<u>Nomination de la directrice générale du Partenariat mondial pour l'éducation et examen du poste de directrice générale</u> : Le Conseil d'administration :

1. Décide de proposer la reconduction d'Alice Albright au poste de directrice générale du GPE pour un mandat de trois ans à compter de la fin de son contrat actuel en février 2017.
2. Note que la directrice générale conservera les dispositions actuelles qui s'appliquent à la classification de son poste et à son emploi et note en outre que le mandat de trois ans est conforme à la période d'emploi habituelle du personnel du GPE.
3. Adresse ses félicitations à Alice à l'occasion de sa reconduction au poste de directrice générale et se réjouit à la perspective de poursuivre avec elle des relations de travail productives.
4. Demande au GERF d'élaborer un processus d'évaluation de la performance de la directrice générale et de soumettre une recommandation au Conseil.

BOD/2016/06-15–<u>Plan de travail et Budget du Secrétariat : juillet 2016- juin 2017</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve le budget de base du Secrétariat pour 12 mois, d'un montant maximal de **24 223 000 dollars**, pour la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Ce montant comprend 805 000 dollars pour la Stratégie de suivi-évaluation, 480 000 dollars pour l'Échange de connaissances et de bonnes pratiques et 372 000 dollars pour le Plan d'action sur l'égalité des sexes.
2. Approuve le montant supplémentaire de 594 000 dollars au titre de l'accroissement des activités liées à la Reconstitution des ressources du 1er juillet au 31 décembre 2016 ; et pour trois postes à court terme visant à soutenir ladite reconstitution durant l'exercice 2017.

BOD/2016/06-16–<u>Approbation des allocations de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation</u> : Le Conseil d'administration, s'agissant des requêtes soumises lors du premier cycle de 2016 :

1. Note que les exigences posées pour l'accès à la part fixe des allocations individuelles maximales sont satisfaites, comme il est précisé dans les requêtes et résumé aux tableaux 1 des annexes 2, 3, et 4 du document BOD/2016/06 DOC 06- Révision 1.
2. Note que les requêtes de la République démocratique du Congo et du Malawi satisfont les conditions posées pour l'accès à la part variable des allocations individuelles maximales, et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans les requêtes et résumés aux tableaux 2 des annexes 2 et 3 du document BOD/2016/06 DOC 06 – Révision 1.
3. Approuve les allocations de financements du Fonds fiduciaire du GPE pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation(ESPIG), tels que décrits dans les requêtes soumises lors du premier cycle de 2016 et résumées au tableau 1 du document BOD/2016/06-16 3 (c), sous réserve de :
 a. La disponibilité des fonds.
 b. La décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles.
 c. Le CGPC formule les recommandations suivantes concernant les financements:

Tableau 1 : Synthèse des requêtes et allocations d'ESPIG recommandées par le CGPC (en USD)

	Pays	République démocratique du Congo	Malawi	États insulaires des Caraïbes[1]	Totaux
a.	Allocation individuelle maximale	100.000.000	44.900.000	2.000.000	146.900.000
b.	Allocation demandée (100 %)	100.000.000	44.900.000	2.000.000	146.900.000
c.	Part fixe (70 % de a.)	70.000.000	31.430.000	2.000.000	103.430.000
d.	Part variable (30 % de a.)	30.000.000	13.470.000	S/O	43.470.000
e.	**Allocations recommandées par le CGPC**	**100.000.000**	**44.900.000**	**2.000.000**	**146.900.000**
f.	Agent partenaire	Banque mondiale	Banque mondiale	Banque mondiale	
g.	Allocation de l'Agent partenaire[2]	1.125.000	625.000	300.000[3]	2.045.000
h.	Commission de gestion (% - montant)	1.75% - 1.750.000	1.75% - 785.750	1.75% - 35.000	2.570.750
i.	Période	4 ans	4 ans	3 ans	
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post	Ex-post	S/O	
k.	Source de financement	Fonds du GPE	Fonds du GPE	Fonds du GPE	

4. Prie le Secrétariat :
 a. De mentionner dans la notification adressée à chacun des pays en développement partenaires concernés, à l'Agent partenaire et à l'Agence de coordination, pour transmission aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation des allocations, le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement et du décaissement du financement et, le cas échéant, les conditions de financement et les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du CGPC reprises à l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 06 Révision 1.
 b. D'indiquer l'avancement annuel des points soulevés aux rubriques « Conditions » et « Compte rendu » dans l'Examen du portefeuille.
 c. De hiérarchiser l'évaluation des risques et la formulation de plans de gestion des risques au titre des financements de la RDC et du Malawi conformément au Cadre opérationnel du risque, et d'en rendre compte au CGP et au GERF lors de leurs prochaines réunions.

BOD/2016/06-17—Proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burundi. Le Conseil d'administration:

1. Se réfère à l'approbation qu'il a donnée pour le financement de la mise en œuvre du programme du Burundi, pour un montant de 52 900 000 $US et pour lequel la Coopération technique belge était agent partenaire (agent de supervision), dans sa décision BOD/2012/11-06.

[1] L'allocation des États insulaires des Caraïbes est une allocation multi-pays, qui inclut la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

[2] Il s'agit ici de l'allocation anciennement connue sous le nom d'allocation de supervision.

[3] Comme le prévoit le document BOD/2013/11-08 — Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration, les financements d'un montant maximum de 5 000 000 de dollars peuvent donner lieu à des frais de gestion d'un montant maximum de 200 000 dollars au profit de l'Agent partenaire (50 000 dollar par an). Toutefois, étant donné la situation géographique des quatre États insulaires, les frais de déplacement représenteront des coûts importants et justifient une allocation plus élevée pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions.

2. Approuve les révisions proposées concernant le financement (ESPIG) du Burundi tel que recommandé par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC), et tel que demandé dans la notification de révision du budget du programme faisant l'objet de l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 07, incluant un changement de l'agent partenaire entre la Coopération technique belge et l'UNICEF.
3. Réduit l'allocation de la Coopération technique belge d'un montant de 20.100.000 USD représentant les fonds restants non engagés sur l'allocation initiale, et approuve un montant correspondant à 20 100 000 $US avec l'UNICEF comme agent partenaire, ainsi qu'un montant additionnel de 1 608 000 $US correspondant aux frais d'agence.
4. Demande au Secrétariat d'inclure, dans la notification qui sera présentée au Burundi, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination, pour distribution au groupe local des partenaires pour l'éducation (GLPE), l'approbation de la révision et les observations formulées vis-à-vis de la révision, tel que recommandé par le CGPC comme indiqué dans le document BOD/2016/06 DOC 07, Tableau 1.

BOD/2016/06-18—<u>Examen de la Gouvernance</u> : Le Conseil d'administration :

1. Demande au Secrétariat de mettre à jour les Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités à l'effet de préciser que le Conseil et les membres des Comités prennent des décisions et formulent des recommandations au mieux des intérêts du GPE, et de distinguer clairement ce principe de leurs rôles de représentants du point de vue des groupes constitutifs au cours des discussions et délibérations.
2. Demande au président du Conseil d'administration d'établir un groupe de travail du Conseil chargé d'examiner les possibilités de renforcer les modalités de gouvernance et de rendre compte au Conseil des progrès accomplis suffisamment à temps pour sa prochaine réunion en présentiel.
3. Demande, en vue de l'appel à nomination de membres des Comités devant être lancé en décembre 2016, au Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) en concertation avec les présidents du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) et du Comité des stratégies et des politiques (SPC), et en tenant compte des délibérations initiales du groupe de travail :
 a. D'examiner et de définir clairement des conditions de service basées sur les aptitudes et compétences applicables aux membres des Comités.
 b. D'examiner et de proposer des choix d'effectif et de membres des Comités à la lumière des aptitudes et compétences requises, de la charge de travail des Comités et de leur représentativité.
 c. Demande au GERF d'élaborer des procédures de sélection claires fondées sur des critères communément agrées dont il fera un compte rendu au Conseil à sa prochaine réunion en novembre 2016.

BOD/2016/06-19—<u>Révisions à la Charte du Partenariat mondial pour l'éducation</u> : Le Conseil d'administration :

1. Adopte les révisions à la Charte du Partenariat mondial pour l'éducation tels qu'indiqués à l'Annexe 1 to BOD/2016/06 DOC 22 Révision 1.
2. Demande au Secrétariat d'actualiser les Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et autres politiques connexes, conformément à toutes les modifications de la Charte.

BOD/2016/06-20—<u>Protection de l'éducation contre les attaques et les écoles et universités contre leur utilisation à des fins militaires</u> : Le Conseil d'administration :

1. Réitère son engagement inscrit dans la décision BOD/2014/02-09 de soutenir l'action internationale et la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) dans la prévention d'attaques violentes contre les écoles, les universités, leurs élèves, étudiants et enseignants.
2. Souligne que depuis la prise de cette décision par le Conseil, les attaques contre les écoles se sont poursuivies dans des douzaines de pays du monde. Les incidents suivants ont fait le plus grand nombre de victimes : l'enlèvement de quelque 234 jeunes filles d'une école de Chibok au Nigéria en avril 2014 ; l'enlèvement d'environ 150 élèves kurdes sur le chemin de l'école alors qu'ils se rendaient à leurs examens finaux, à Aleppo en Syrie en juin 2014 ; l'assassinat de quelque 145 personnes durant une attaque contre l'école *Army Public School* à Peshawar au Pakistan en décembre 2014 ; l'assassinat d'au moins 147 personnes à l'université Garissa au Kenya en avril 2015 ; et une descente sur l'université Bacha Khan qui a fait près de 30 morts à Charsadda au Pakistan en janvier 2016. Les écoles et les universités ont également été utilisées à des fins militaires par les forces armées et par des groupes armés non étatiques dans quelque 26 pays entre 2005 et 2015. Ce type d'utilisation intervenant principalement dans des situations de conflit armé, les établissements concernés courent un plus grand risque d'attaque par les forces opposées.
3. Reconnaît les initiatives prises par de nombreux États en vue d'assurer une meilleure protection de l'éducation contre les attaques et des écoles et universités contre leur utilisation à des fins militaires, notamment la Déclaration sur la sécurité dans les écoles dont le processus d'endossement a été lancé par la Norvège le 29 mai 2015 et qui compte à ce jour l'endossement par 53 États.
4. Demande au Comité des stratégies et des politiques d'étudier les moyens par lesquels le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), en partenariat avec la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), peut aider les États à mieux protéger l'éducation contre les attaques et les menaces d'attaque dans le cadre des activités du GPE en cours dans les États fragiles et touchés par un conflit.